Suivant les prestations effectuées, les formations et/ou habilitations suivantes seront nécessaires :

– CACES
– CATEC
– habilitation électrique
– application des produits biocides
– …

Vous trouverez ci-dessous le catalogue des formations « Hygiène Immobilière »qui a été réalisé avec les renseignements fournis par les adhérents. Ce catalogue regroupe des offres de formations et les organismes les délivrant.
Il n’est pas exhaustif et exclusif des formations relatives à l’hygiène immobilière.

* [Catalogue des formations « Hygiène Immobilière » – février 2014](http://www.fnsa-vanid.org/espace-adherent/formation/catalogue-des-formations/)

Outre les formations, la question de l’agrément ou de la certification peut se poser pour certaines prestations.
La réglementation ayant récemment évolué sur le sujet, la FNSA a souhaité rédiger une note pour une meilleure compréhension de ce sujet.

* [Certificat individuel pour l’activité d’utilisateur professionnel et distributeur de produits biocides](http://www.fnsa-vanid.org/espace-adherent/syndicats/snea/hygiene-immobiliere-formations/hygiene-immobiliere-formations-2/)
* [Liste des organismes de formation habilités à la délivrance du Certiphyto](http://www.chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/diplomes/ref/certiphyto/ListeOFHabilites_16112016.pdf)